

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Épône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, M. Bruno ANDRIAMAKAOLY, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

M. Didier SOUQUET donne procuration à Mme Emilie OUAZI ;
M. Yanis AKRICH donne procuration à M. Emmanuel BOLLE ;
Mme Sandra NIYONGERE donne procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;
Mme Amira GOULAHIANE donne procuration à Mme Isabelle ROMAIN.

Madame Emilie OUAZI est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE :
22/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 29
Présents 25
Votants 29

OBJET : FIXATION D'UN TARIF DE 15€ POUR LES MANIFESTATIONS
« APRES-MIDI DANSANT »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la municipalité d'Épône de promouvoir des moments de convivialité au travers de manifestations festives et intergénérationnelles ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales, et Intercommunalité consultée le lundi 21 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Théodore WAGNER, Conseiller délégué.

Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération A5 n° 26-077
7.10 Finances locales - Divers

Après en avoir délibéré, à la Majorité (22 Voix Pour, 1 Contre, 6 Abstentions) ;

1 Contre (Mme MOTTIN, du Groupe « Dynamic Epône »).

6 Abstentions (M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE, du Groupe « Dynamic Epône »).

Article 1^{er} : **FIXE** la participation à l'animation « après-midi dansant » à 15 € par participant ;

Article 2 : **PRECISE** que délibération sera adressée :

- A la Préfecture de Versailles ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **06 OCT. 2026**

Et publié/affiché le **06 OCT. 2026**

Emmanuel BOLLE



Maire d'Épône

Mme Emilie OUAZI
Secrétaire de séance

